



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :  
le 17/09/2024

Publication :  
le 27/09/2024

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° D-2024-312**

Accord-cadre de travaux de voirie et réseaux secs -  
Autorisation de souscription des marchés

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Excusés :**

Madame Yvonne VACKER.

**Direction de l'Espace Public**

**Accord-cadre de travaux de voirie et réseaux secs -  
Autorisation de souscription des marchés**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Lors du Conseil municipal du 15 décembre 2020 un accord-cadre intitulé « Accord-cadre travaux neufs, grosses réparations et entretien de voirie », portant sur les travaux de voirie et réseaux divers a été validé.

Considérant, d'une part, que l'accord-cadre en cours « voirie et réseaux secs » arrive à échéance fin 2024 et d'autre part, qu'en raison :

- des opérations d'aménagement à poursuivre ;
- des travaux de réfection de revêtements suite au diagnostic voirie à accélérer en raison de l'état des chaussées ;
- d'intervention dans le cadre de la pose de Points d'Apports Volontaires enterrés (réalisation fosse et réfection abords) ;
- et de la mise en œuvre du schéma cyclable, porté par la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

il convient de faire appel à des entreprises de travaux extérieures.

Considérant également que le volume prévisible des travaux sera en forte augmentation et afin que les interventions puissent être réalisées selon le planning défini par le maître d'ouvrage et que la collectivité n'est pas en mesure de connaître précisément à l'avance le volume de travaux, celui-ci étant fonction de la trajectoire budgétaire en lien avec les grosses opérations qui font l'objet de marchés allotis.

Il convient de mettre en place un accord-cadre, qui pour répondre au mieux aux besoins de la Ville de Niort, comprendra trois lots :

- Lot 01 : Travaux de voirie dans le cadre d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour de petits chantiers (inférieurs à 40 000 € HT), d'un montant de 700 000 € TTC maximum et d'une durée de deux ans, renouvelable une fois ;
- Lot 02 : Travaux de voirie dans le cadre d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, d'un montant de 6 millions d'euros TTC maximum et d'une durée de deux ans, renouvelable une fois ;
- Lot 03 : Travaux de réseaux secs (notamment effacement par enfouissement et embellissement) dans le cadre d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, d'un montant de 800 000 € TTC maximum et d'une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'étendue des besoins tels que définis ci-dessus ;
- autoriser la signature du marché à intervenir à l'issue de la procédure.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

**Aurore NADAL**

Le Président de séance

**Jérôme BALOGÉ**